

Vote par procuration

Pour nos membres votants : si vous ne pouvez pas être présent à l'AGA 2012, **ENVOYEZ-NOUS VOTRE VOTE PAR PROCURATION.**

Ce vote essentiel constitue le meilleur moyen de respecter le quorum nécessaire à la tenue de l'assemblée.

Si vous croyez ne pas pouvoir être des nôtres, évitez de courir le risque et envoyez-nous votre vote par procuration. Si vous êtes finalement des nôtres, nous l'annulerons, tout simplement.

L'assemblée votera sur deux points statutaires pour :

- 1) accepter le procès verbal de l'assemblée générale précédente;
- 2) accepter les états-financiers pour 2011.

Si les membres amènent d'autres points, l'assemblée votera aussi sur ceux-ci. Cela ne s'est jamais produit encore, mais un membre a le droit de présenter une ou plusieurs motions à l'assemblée générale et demander un vote sur toute question pertinente.

🕒 MARCHE À SUIVRE :

1. Trouvez un membre qui votera en votre nom. **IMPORTANT** : assurez-vous qu'il ou elle (a) a le droit de voter et (b) sera présent à l'AGA.

2. Remplissez le formulaire :

VOTE PAR PROCURATION

Réseau canadien pour les musiques nouvelles
Assemblée générale annuelle – le 26 juin 2012

Je, _____,
remets par la présente mon vote à
l'Assemblée générale du Réseau
canadien pour les musiques nouvelles
du 26 juin 2012, à

_____,
membre du RCMN.

Signé : _____.

Adresse :

3. Envoyez-le de l'une des manières suivantes :

- **PAR COURRIEL**

admin@reseaumusiquesnouvelles.ca

Numérisez le formulaire en format JPG ou PDF

- **PAR TÉLÉCOPIEUR**

514-866-0456 (CMC Montréal)

- **PAR LA POSTE**

RCMN – *Vote par procuration 2012*

1085 Côte du Beaver Hall

#200

Montréal QC H2Z 1S5